

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière est présente.

Madame Nicole Lussier, conseillère, a avisé la directrice générale adjointe de son absence

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2019-10-215

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2019-10-216

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

2019-10-217

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	61300	exploitation des eaux usées	2,126.01\$
- Lavery	1408074	dossier divers	392.86\$
- Centre de Location St-Rémi	43461	nettoyage / vidange toilette en béton	91.98\$
- Eurofins Envorinex	511777	analyse d'eau	119.57\$
- Ministère des Finances	102053	2 <sup>e</sup> vers. SQ.	47,250.00\$
- Solution Burotic 360	13177	photocopies couleur / N&B	411.45\$
- Entreprise Ethier Berthiaume	5161	1 <sup>ère</sup> coupe fauchage abords de route	1,667.14\$
- Techsport inc.	997265	abri solaire	11,356.08\$

- Jidé Design                      1950    designer entées extérieures    2,213.27\$
- Sultan Evenements            Septembre    1<sup>er</sup> versement honoraires    1,552.16\$

TOTAL : 67,180.52 \$

2019-10-218

Acceptation des comptes à payer en octobre 2019 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT    les comptes et factures élaborées au 1<sup>er</sup> octobre 2019 au montant de 90,720.59\$ le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE,    il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l’unanimité du Conseil d’approuver les comptes et factures du mois de septembre 2019 au montant de 90,720.59\$ à être payés en octobre 2019, le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu’en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2019-10-219

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant de 108.98\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Pizzeria St-Blaise	repas séance travail 23 sept.	36.97\$
- Restaurant Iceberg	repas séance travail 26 sept.	29.36\$
- Métro	grignotines pour vernissage	9.64\$
-Papeterie Napierville 89 enr.	papier machine Interac	6.31\$
- SAQ	vernissage 18 sept.	26.70\$

2019-10-220

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*La secrétaire-trésorière adjointe fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-10-221

Opération Nez Rouge : demande d’aide financière –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser le versement d’une aide de 100.00\$ à Opération Nez Rouge pour l’opération 2019.

2019-10-222

Guignolée et panier de Noël 2019 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de transmettre un communiqué aux citoyens et d'autoriser la publication dans le Journal Coup d'Oeil les informant que la guignolée se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre et que les personnes qui désirent obtenir un panier de Noël doivent s'inscrire à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le mardi 3 décembre ou le jeudi 5 décembre entre 13h et 16h en présentant une pièce d'identité et une preuve de résidence ainsi qu'un bulletin scolaire pour les enfants de 5 ans et plus et une preuve d'identité pour les enfants de moins de 5 ans.

2019-10-223

Regroupement des maisons pour les femmes victimes de violence conjugale : Municipalité alliée contre la violence conjugale –

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de proclamer la municipalité de Saint-Valentin municipalité alliée contre la violence conjugale.

2019-10-224

Assainissement des eaux usées : règlement du dossier –

CONSIDERANT QUE le litige relatif au système de traitement des eaux usées a fait l'objet d'une entente hors cour;

CONSIDERANT QUE la transaction et quittance doit demeurer confidentielle;

CONSIDERANT QUE les sommes provenant de cette entente hors cour doivent servir pour payer les coûts des travaux

de construction de la nouvelle station de traitement et pour un système de de déphosphatation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De créer un nouveau poste budgétaire #59-11030-000 dédié pour les travaux réalisés et à venir ;
- D'y imputer les dépenses des travaux de construction de la nouvelle station de traitement réalisés en 2016;
- Que les travaux du système de déphosphatation soit pris à même le fond dédié.

2019-10-225

Suivi propriété rang Saint-Georges : dépôt rapport –

Il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De constater le dépôt du rapport du directeur général relativement à ce dossier;
- De ne pas entreprendre d'autres procédures en rapport avec ce dossier.

2019-10-226

Demande d'entente de service pour un centre de coordination des mesures d'urgence substitut –

ENTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin souhaite obtenir l'accès au centre de coordination des mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix advenant une situation de sinistre et que le centre de coordination de Saint-Valentin ne soit pas accessible ;

ENTENDU QU' il est important de déterminer d'avance les différentes mesures d'arrimage opérationnelles et de suivi administratif afin d'éviter toute ambiguïté.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valentin souhaite être partie prenante à cette entente de demande d'aide.

**Les parties conviennent ce qui suit :**

1. Advenant une situation de sinistre à Saint-Valentin, et qu'il est nécessaire d'accéder au local cité précédemment, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à permettre l'accès à son centre de coordination des mesures d'urgence selon la disponibilité de la salle au moment de l'événement.
2. Tous les frais engendrés par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix lors de la mise en application de la présente entente seront remboursés par la municipalité de Saint-Valentin sur présentation de pièces justificatives;
3. Pour l'activation de la présente entente, les parties conviennent qu'elle se fera par l'émission d'un appel entre les maires ou les coordonnateurs municipaux de sécurité civile qui demandera l'application de l'entente en raison d'une situation de sinistre et que le centre de coordination de mesure d'urgence n'est pas accessible. Les numéros de

téléphones à composer pour rejoindre les responsables de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix seront fournis à même le plan de mesure d'urgence.

4. Les parties conviennent de mettre à jour annuellement la présente entente.

Cette entente sera automatiquement renouvelée aux mêmes conditions et ce, d'année en année pour une période de trois ans, sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis de non renouvellement 90 jours avant l'échéance de la présente entente.

2019-10-227

Demande d'entente de services pour le centre de services aux personnes sinistrées substitut –

ENTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin souhaite obtenir l'accès au centre de de services aux personnes sinistrées de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix advenant une situation de sinistre et que le centre de services aux personnes sinistrées de Saint-Valentin ne soit pas accessible ;

ENTENDU QU' il est important de déterminer d'avance les différentes mesures d'arrimage opérationnelles et de suivi administratif afin d'éviter toute ambiguïté.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valentin souhaite être partie prenante à cette entente de demander d'aide.

**Les parties conviennent ce qui suit :**

1. Advenant une situation de sinistre à Saint-Valentin, et qu'il est nécessaire d'accéder au local cité précédemment la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à permettre l'accès à son centre de services aux personnes sinistrées selon la disponibilité de la salle au moment de l'événement.
2. Tous les frais engendrés par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix lors de la mise en application de la présente entente seront remboursés par la municipalité de Saint-Valentin sur présentation de pièces justificatives;
3. Pour l'activation de la présente entente, les parties conviennent qu'elle se fera par l'émission d'un appel entre les maires ou les coordonnateurs municipaux de sécurité civile qui demandera l'application de l'entente en raison d'une situation de sinistre et que le centre de services aux personnes sinistrées n'est pas accessible. Les numéros de téléphones à composer pour rejoindre les responsables de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix seront fournis à même le plan de mesure d'urgence.
4. Les parties conviennent de mettre à jour annuellement la présente entente.

Cette entente sera automatiquement renouvelée aux mêmes conditions et ce, d'année en année pour une période de trois ans, sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis de non renouvellement 90 jours avant l'échéance de la présente entente.

- 2019-10-228 Ballet du Haut-Richelieu : Demande de commandite 19<sup>e</sup> édition Casse-Noisette –  
 Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser une commandite d'une carte d'affaires dans le programme du ballet Casse Noisettes au coût de 85.00\$
- 2019-10-229-1 Autorisation d'appel d'offre pour services professionnels : Travaux correcteur pour le traitement des eaux usées –  
 Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du conseil de remplacer cet item par le suivant :  
 Octroi d'un mandat à la firme Tétra Tech pour un système de déphosphatation des eaux usées.
- 2019-10-229-2 Octroi d'un mandat à la firme Tétra Tech pour un système de déphosphatation des eaux usées –  
 CONSIDERANT QUE la firme Tétra Tech a déjà préparé une étude préliminaire pour la déphosphatation des eaux usées;  
  
 CONSIDÉRANT QUE la firme Tétra Tech a soumis à la Municipalité une offre de services professionnels comprenant :
- La préparation des plans et devis ;
  - La préparation de la demande d'autorisation ;
  - La préparation des documents d'appel d'offres ;
  - L'analyse des soumissions et recommandations ;
  - Assistance de 10 heures pendant la construction ;
- pour un système de déphosphatation des eaux usées au coût de 20,900.00\$ taxes en sus ;
- CONSIDERANT QUE cette offre de services respecte les dispositions de la politique de gestion contractuelle.
- EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallière, conseiller et résolu à l'unanimité du conseil de mandater la firme Tétra Tech pour :
- La préparation des plans et devis ;
  - La préparation de la demande d'autorisation ;
  - La préparation des documents d'appel d'offres ;
  - L'analyse des soumissions et recommandation ;
  - Assistance de 10 heures pendant la construction ;
- pour un système de déphosphatation des eaux usées au coût de 20,900.00\$ taxes en sus.
- 2019-10-230 Activité Halloween : Budget –  
 Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'allouer un budget de 500.00\$ pour tenir une activité d'halloween à la municipalité.
- 2019-10-231 Souper de Noël –  
 Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de faire un souper de Noël après avoir fait des recherches pour l'endroit et selon les dates établies de disponibilités.

2019-10-232

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- Journal Coup d'œil : Publication des avis publics ;
- Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale montant de 62,972.00\$ accordé ;
- Légion, Filiale 11 : Invitation cérémonie du jour du souvenir du dimanche 10 novembre et l'acceptation de déboursier une contribution de 50.00\$ pour une couronne au cénotaphe.

2019-10-233

Remplacement photocopieur –

CONSIDERANT QUE la Municipalité loue de Solution Burotic 360 un photocopieur depuis 2015 ;

CONSIDERANT QUE Solution Burotic 360 a soumis à la Municipalité une proposition pour remplacer le photocopieur par un photocopieur plus performant et mieux adapté à la technologie actuelle;

CONSIDERANT QUE le coût de location du nouveau photocopieur serait légèrement moins élevé que le coût de location du photocopieur actuel.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la location d'un photocopieur neuf Sharp MX3071 de la firme Solution Burotic 360 au coût de location mensuel de 228.00\$ plus les taxes applicables pour une période de 63 mois, les 3 premiers mois étant gratuit et au coût d'opération de 0,01\$ en noir et de 0,07\$ en couleur.

2019-10-234

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:27 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe